

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 11 avril 2024 à 18h30

Date de convocation : 27 mars 2024

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 34

Ayant donné procuration : 10

L'an DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE, le ONZE du mois d'AVRIL à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER (à partir du point 2), Mme CALCARI-JEAN, M. DALLA FAVERA, M. DOS SANTOS, Mme HIRSCH et Mme RAU

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. ROETTGER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : Mme VANNI et M. CANTELE

Moyeuve-Grande : M. ROVIERO, M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. ROSSO et Mme THIBO

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MUHLMANN, M. NOBILE et M. RISSER

Rosselange : M. MATELIC, M. SCHONS et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : M. CORRADI, Mme SAVINO et M. VEGLIA

Membres absents ayant donné procuration :

M. TISSERAND à M. DOS SANTOS

M. FAVIER à M. FOURNIER

M. MEOCCI à M. ROETTGER

Mme SPANIER à Mme WEIDER

M. NUCCI à Mme VANNI

M. TIRLICIEN à M. CORRADI

Mme BENCI à M. RISSER

Mme WAGNER à M. DUMON

Mme LAMARQUE à M. CAYRE

M. CALLIGARO à M. ROSSO

Absents excusés : M. MUNIER (au point 1) et M. MULLER

Absents : Mme COGLIANDRO, M. DIEUDONNE, M. COQUIN, M. SCHNEIDER, Mme LEMASSON et M. VILLA

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 mars 2024.

Délibération 2024-01 – BUDGET PRINCIPAL – Affectation du résultat de l'exercice 2023

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE d'affecter le résultat du Budget Principal de l'exercice 2023 comme suit :
 - 1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 1 467 423,52 €
 - 2°) En excédent de fonctionnement reporté
Compte 002 – Excédent reporté 1 269 532,80 €

Délibération 2024-04 – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
En section de fonctionnement : 14 672 620,68 €
En section d'investissement : 9 025 959,03 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- AUTORISE le Président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement,
- Et DÉCIDE d'inscrire la somme de 14 681,00 € au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » afin de régler les factures en rapport avec des événements organisés par la Communauté de Communes (hors fêtes nationales et/ou locales officielles).

Délibération 2024-05 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une subvention d'un montant de 8 828,99 € destinée à équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe « Champelle ».

Délibération 2024-06 – VERSEMENT D'UNE AVANCE D'INVESTISSEMENT AU « SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DES PORTES DE L'ORNE »

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DÉCIDE du versement d'une avance de 2 000 000,00 € destinée à équilibrer la section d'Investissement du « Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne ».

Délibération 2024-07 – BUDGET ANNEXE « RAMONVILLE » – BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Ramonville » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
En section de fonctionnement : 18 813,48 €
En section d'investissement : 12 000,00 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2024-08 – BUDGET ANNEXE « CHAMPELLE » - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Champelle » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses,
En section de fonctionnement : 38 054,41 €
En section d'investissement : 66 167,16 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2024-09 – BUDGET ANNEXE « GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS » - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Gestion des déchets ménagers » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 7 918 309,92 €
 - En section d'investissement : 5 235 904,46 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2024-10 – BUDGET ANNEXE « GEMAPI » - BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget Primitif 2024 du budget annexe « GEMAPI » qui s'équilibre comme suit, en recettes et en dépenses :
 - En section de fonctionnement : 1 396 342,85 €
 - En section d'investissement : 997 162,56 €
- DÉCIDE de voter ce budget par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, et par opérations en section d'investissement,
- Et AUTORISE le Président, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section en fonctionnement et en investissement.

Délibération 2024-11 – FISCALITÉ ADDITIONNELLE – DÉTERMINATION DU TAUX DES TAXES 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux des taxes foncières, pour l'année 2024, comme suit :
 - Taxe sur le Foncier Bâti 1,98 %
 - Taxe sur le Foncier non Bâti 5,24 %
 - Taxe d'Habitation 1,87 %

Délibération 2024-12 – DÉTERMINATION DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, pour l'année 2024, à 22,84 %.

Délibération 2024-13 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGERES – VOTE DU TAUX

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année 2024, à 11,11 %.

Délibération 2024-14 – TAXE GEMAPI – DÉTERMINATION DU PRODUIT POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- FIXE le montant du produit de la taxe GEMAPI, pour l'année 2024, à 675 000 €.

**Délibération 2024-15 – CONSTRUCTION D’UNE NOUVELLE STRUCTURE MULTI ACCUEIL A ROMBAS –
AUTORISATION DE PROGRAMME – CLOTURE**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,
- APPROUVE la clôture de l’autorisation de programme relative à la construction d’une nouvelle structure multi accueil à Rombas, pour un montant définitif de 2 428 238,07 €.

**Délibération 2024-16 – RÉALISATION D’UNE LIAISON DOUCE « ROMBAS – AMNÉVILLE – HAGONDANGE » –
AUTORISATION DE PROGRAMME – CLOTURE**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,
- APPROUVE la clôture de l’autorisation de programme relative à la réalisation d’une liaison douce « Rombas-Amnéville-Hagondange », pour un montant définitif de 2 487 202,13 €.

**Délibération 2024-17 – RÉALISATION D’AUTRES LIAISONS DOUCES – AUTORISATION DE PROGRAMME –
CLOTURE**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,
- APPROUVE la clôture de l’autorisation de programme relative à la réalisation d’autres liaisons douces, pour un montant définitif de 664 911,43 €.

**Délibération 2024-18 – CONSTRUCTION D’UNE STRUCTURE « MULTI ACCUEIL PETITE ENFANCE » A
MOYEUVE GRANDE – CRÉATION D’UNE AUTORISATION DE PROGRAMME – CREDITS DE PAIEMENT**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,
- DÉCIDE de créer une autorisation de programme relative à la construction d’une structure « Multi Accueil Petite Enfance » à Moyeuve-Grande, conformément au tableau récapitulatif annexé.

**Délibération 2024-19 – DÉBAT SUR L’ÉLABORATION DES CARTES DES ZONES D’ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l’exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l’unanimité,
PREND ACTE de l’organisation d’un débat sur la cohérence territoriale des Zones d’Accélération des Énergies Renouvelables identifiées sur le territoire communautaire.

Communication des Décisions

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prise en application de l’art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.



Le Président,

Lionel FOURNIER